

ACT4COMMUNITY

TERME DE REFERENCE

Achat d'une prestation d'un Programme de formation en Éducation Physique et Sportive (EPS)

DA 29/2025

Act4Community « Agir pour le commun » vise à mettre en place une démarche inclusive de Co-construction et de proximité avec les acteurs locaux et les populations, et ce dans le but de générer des initiatives créatrices de valeur durable à fort impact sur les communautés tant dans les domaines économique et social que dans les domaines de la culture, le sport, l'éducation et l'environnement.

DESCRIPTION GENERALE DU PROJET :

Ce programme vise à former **50** jeunes en éducation physique et sportive (EPS) sur 3 mois. Les 10 meilleurs seront ensuite mobilisés pour animer des ateliers sportifs dans des écoles primaires rurales pendant 4 mois. Un troisième axe consiste à organiser le déplacement mensuel des élèves vers le terrain du Centre Skills pour enrichir leur expérience sportive et motiver leur engagement.

1. OBJECTIFS :

Ce programme de formation et d'accompagnement a pour objectif principal :

- Former des jeunes passionnés de sport en leur apportant les compétences pédagogiques et techniques nécessaires pour devenir des entraîneurs d'EPS.
- Maîtriser les techniques et connaissances nécessaires pour enseigner différentes disciplines sportives.
- Promouvoir l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires rurales
- Offrir aux enfants un encadrement sportif de qualité.
- Stimuler l'enthousiasme des élèves à travers des activités sportives organisées dans un cadre professionnel.

2. CIBLE :

- Profil : Jeunes Passionnés de Sport : Individus engagés dans des activités sportives, cherchant à améliorer leurs performances, à élargir leurs compétences sportives, et à intégrer le sport dans leur vie quotidienne
- Zones géographique : Communes Khouribga et Oued Zem
- Capacité :
 - 02 groupes d'un nombre de 25 bénéficiaires chacun.
 - 10 organismes « association sportive, club, école primaire ... » (1 coach / organisme)

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les contenus et les outils de la partie formation ne doivent pas consister que d'apports théoriques illustrés par des exemples, mais principalement d'exercices pratiques et des mises en situation, en s'appuyant principalement sur l'expérience et le contexte de chaque module de formation.

4. QUALITE ACCOMPAGNATEUR

1. **Expertise Approfondie** : L'accompagnateur doit détenir une expertise approfondie dans les domaines du leadership sportif, de la nutrition et de la préparation physique, afin de transmettre des connaissances solides et adaptées aux besoins des participants. L'accompagnateur doit être en mesure de préparer des supports et contenus correspondants aux objectifs de chaque domaine concerné.

2. **Compétences Pédagogiques** : Posséder des compétences pédagogiques exceptionnelles est essentiel pour guider les participants tout au long du programme, en utilisant des méthodes d'enseignement variées, interactives et adaptées à différents styles d'apprentissage.
3. **Leadership Inspirant** : En tant que formateur, il est crucial de démontrer un leadership inspirant, favorisant un environnement inclusif, motivant les participants à développer leurs compétences, à prendre des initiatives et à devenir des leaders autonomes dans le domaine du sport et de la nutrition.

5. CONTENU DU PROGRAMME :

I. Commission de sélection :

Le prestataire est appelé à :

- Co-construction avec l'association Act4community d'un appel à candidature à lancer.
- L'appel à candidature sera lancé sur la page Facebook de l'association Act4community.
- Traitement des demandes de candidatures reçues suite à l'appel lancé.
- La sélection sera faite sous forme des entretiens par une commission de choix sur durée de trois jours.
- Établir les critères de sélection des 10 bénéficiaires les plus méritants qui assureront la mise en œuvre du deuxième axe du projet

II. Contenu :

❖ AXE 1 : Formation en Éducation Physique et Sportive (EPS)



Durée : 3 mois

1. Introduction à la Pédagogie en EPS
2. Anatomie et Physiologie Appliquées au Sport
3. Méthodes et Techniques d'Enseignement en EPS
4. Psychologie du Sport et Motivation des Élèves
5. Nutrition et Santé des Élèves en EPS
6. Gestion des Activités Physiques et Sportives en Milieu Scolaire
7. Activités Pratiques et Exercices d'Application
8. Évaluation Finale et Perspectives d'Amélioration

❖ AXE 2 : INTEGRATION POST-FORMATION – Mise en œuvre du programme d'animation sportive



Durée : 4 mois

Fréquence des visites d'encadrement : Une fois par mois /(bénéficiaire-organisme)

- **Bénéficiaires** : 10 meilleurs bénéficiaires de la formation
- **Modalité** :
- Le prestataire adjudicataire devra choisir et assurer la coordination avec 10 organismes « association sportive, club, école primaire ... » chez lesquelles les caochs vont être affectés, valider les actions avec

l'équipe A4C, et obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès du : Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), autorité, association

- Chaque coach sera affecté à un organisme avec l'appui du prestataire « association sportive, club, école primaire ... » et encadré de manière personnalisée par des experts du prestataire, afin de garantir un accompagnement de qualité sur le terrain.
 - durant la visite, le prestataire est tenu de mettre en pratique les acquis théoriques transmis lors de la formation (axe 1) aux bénéficiaires
 - le prestataire est tenu d'évaluer les bénéficiaires accompagnés ainsi que leurs projets d'animation
 - le prestataire doit assurer un reporting sur les projets réalisés avec une évaluation de l'impact sur les organismes
- Le prestataire adjudicataire devra assurer une rémunération régulière des coaches (10 meilleurs bénéficiaires de la formation).
- **Objectifs spécifiques :**
 - Mettre en application les compétences acquises durant la formation.
 - Offrir aux bénéficiaires (élèves du primaire, association sportive...) un encadrement sportif régulier et de qualité (1 séances/mois).
 - Initier les enfants aux valeurs du sport : respect, travail en équipe, discipline et santé.
- **Activités :**
 - Séances d'activités sportives adaptées.
 - Suivi pédagogique des coaches sur le terrain.
 - Événements sportifs.
 - Évaluation de l'impact du programme sur les bénéficiaires.

❖ **AXE 3 : Sessions d'animation mensuelles au terrain du Centre Skills**

✚ **Durée :** 4 mois (en parallèle avec l'Axe 2)

Fréquence : Une fois par mois

Bénéficiaires : organisme « association sportive, club, école primaire ... »

- **Objectifs spécifiques :**
 - Permettre aux enfants de découvrir un environnement sportif structuré et de qualité
 - Renforcer leur motivation et leur assiduité à travers une expérience valorisante.
 - Encourager la pratique du sport en dehors de l'école.
- **Engagement du prestataire :**
 - moyens de transport nécessaires (minibus ou bus) pour le déplacement des élèves
 - assurer la mise en œuvre du projet des coaches accompagnés
 - mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la bonne organisation des événements
 - Assurer l'organisation et logistique complète des événement mensuels aux Centre Skills

- **Activités au Centre skills :**

- Visites guidées et présentation des installations
- Ateliers sportifs
- Moments d'échange et sensibilisation aux métiers du sport

III. Déroulement du programme:

🚦 Le prestataire doit mettre à disposition une proposition d'une offre détaillée respectant le contenu ci-dessus.

🚦 NB : Toute fois les thèmes ci-dessus reste à titre indicatif, le soumissionnaire doit proposer :

- Une offre innovant et plus large.
- Un Planning prévisionnel de déroulement de la Formation.
- Une offre commerciale bien détaillée.

6. ORGANISATION ET GESTION DE LA MISSION :

Documentation :

Le prestataire s'engage à prendre en charge la gestion et l'archivage des documents (fiche de présence, fiche de suivi des entreprises, rapport de suivi ...).

Les documents restent à la propriété de l'Act4community.

Modalités de paiement :

L'adjudication sera faite en une seule prestation et les paiements seront effectués par l'association ACT4COMMUNITY au fur et à mesure de l'avancement des prestations (par groupe).

Exigences particulières :

- L'association ACT4COMMUNITY se réserve le droit de refuser toutes propositions ou modifications (d'échanges ou alternatives) ne figurant pas dans le descriptif technique.
- La formation sera faite en 02 groupes de 25 personnes.
- Le seuil de conformité est de **70% technique.**
- **Une visite des lieux** est obligatoire (avec un pv de visite à présenter avec l'offre technique)
- **L'adjudication se fera avec une pondération 60% technique 40% commercial**

7. LIEU DE FORMATION :

Présentiel : Les locaux de l'association Act4community à Khouribga ou Oued Zem

8. LES LIVRABLES :

Le prestataire est amené à préparer les livrables suivants :

- Le model de l'appel à candidature à lancer avec les critères de choix des bénéficiaires.
- Liste des candidats qui ont manifesté intérêt à ce programme.
- PV de la commission de choix des candidats retenus de chaque groupe (en total 02 groupes de 25 bénéficiaires).
- Liste des bénéficiaires de la formation.
- Liste de présence de chaque séance formation.
- Les supports de formation en format papier & électronique.

- Rapport de fin de formation de chaque module qui relate principalement : Synthèse d'évaluation, les points forts, les points d'améliorations, les recommandations des participants, taux de satisfaction.
- Liste des 10 meilleurs bénéficiaires accompagnés des critères de sélection et d'évaluation suite au pitch des projets présentés par les coaches
- Liste des organismes concernées accompagnée des autorisations nécessaires.
- Rapport global regroupant les actions réalisées avec les organismes « association sportive, club, école primaire ... », incluant : Le nombre d'enfants accompagnés, Les activités sportives effectuées, Les points forts et les axes d'amélioration....

9. LES KPI'S DE SUIVI :

Durant le programme, le prestataire est appelé à suivre les indicateurs suivant :

- Nombre de jours de formation (axe 1) : 03 jours par semaine durant 6 semaines par groupe,
- Nombre des bénéficiaires : 50 participants
- organisme « association sportive, club, école primaire ... » : 10
- Taux de participation

10. ATTESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Une attestation certifiée Une attestation devra être remise à chaque candidat qui aura suivi le programme de formation.

11. CONFIDENTIALITÉ

Le soumissionnaire s'engage à préserver la confidentialité de toutes les données recueillies dans le cadre du projet.

12. DOSSIER DE SOUMISSION

Les 3 Enveloppes (technique, juridique et commerciales) doivent nous parvenir à l'adresse postale suivante **Boîte postale Act4Community N° 173, Centre de distribution, Khouribga, Maroc**

- La conformité du dossier de soumission est conditionnée au respect des obligations ci-dessous :

1. Offre technique :

Le dossier technique devra contenir :

- Documents de références.
- Le présent Termes de Référence (TDR) signé et cacheté
- La grille de recevabilité signée et cachetée à laquelle il faut joindre les documents qui y sont spécifiés.
- Pv de la visite des lieux
- Bordereau des Prix signée et cachetée
- L'offre technique doit nous parvenir sous plis fermé et doit être déposés à la boîte postale de l'association Adresse : **Boîte postale Act4community N° 173 Khouribga centre de distribution Khouribga Maroc.**

Indiquer sur l'enveloppe : **Le libellé du projet et Le nom du prestataire, son mail, adresse et téléphone.**

2. Dossier juridique et administratif : A communiquer les documents conformément à l'annexe 1-AA.

Indications sur l'enveloppe :

- Libellé du projet
- Nom du prestataire
- Email, adresse et téléphone du prestataire

3. Offre commerciale :

L'offre commerciale devra être transmise à la même adresse postale : **Boîte postale Act4Community N° 173, Centre de distribution, Khouribga, Maroc**

Le soumissionnaire devra établir une meilleure proposition financière conforme au bordereau des prix joint.

Indications sur l'enveloppe :

- Libellé du projet
- Nom du prestataire

Informations complémentaires : Pour toute demande de renseignement, merci d'adresser votre requête uniquement par email à : achatsa4c1@gmail.com

13. ASSURANCE

Le prestataire devra souscrire, à ses frais, toutes polices d'assurance appropriées destinées à couvrir les risques inhérents à l'exécution de la prestation auprès d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances pour pratiquer l'assurance au Maroc. Le prestataire devra justifier, à première demande du Client et dans les plus brefs délais, de la souscription des polices d'assurance ainsi que du paiement des primes y afférentes. Le prestataire devra maintenir en vigueur lesdites polices d'assurances jusqu'à la fin de ses obligations vis-à-vis du Client tel que :

- Une assurance couvrant tous les dommages qui pourraient être causés aux biens et au personnel du client ou à des tiers pendant l'exécution des travaux ;
- Une assurance couvrant la responsabilité de son personnel, les véhicules et matériel utilisé ;
- Les primes d'assurance du personnel intervenant, véhicule utilisé, assistance médicale et hospitalisation en cas d'accident et honoraires correspondants seront à la charge du prestataire.

14. Modalités de paiement

le paiement sera réalisé par l'association A4C après avoir vérifié la conformité des articles installés et validation de la facture à déposer au plus tard une semaine après l'événement.

le règlement sera réalisé par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de prestataire.

Le prestataire devra par conséquent adresser à la l'Association A4C :

- Deux factures originales avec entête, contenant les mentions suivantes :
- La référence au présent contrat;
- Le numéro de la facture et son objet ainsi que le numéro d'ICE ;
- La date d'émission (jour, mois et année) ;
- Le nom et l'adresse du Client
- Le nom, le cachet et la signature ;

- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA applicable ;
- Le montant TVA comprise
- L'arrêté en toutes lettres du montant de la facturation;
- Le cachet du prestataire.
- La domiciliation bancaire du prestataire.

15. Règles de sécurité et HSE

Le prestataire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les règles de sécurité en vigueur, notamment :

- Le respect strict des consignes HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) applicables sur les lieux d'intervention
- Le port obligatoire des Équipements de Protection Individuelle (EPI) en cas de besoin (casque, gilet, chaussures de sécurité, etc.)
- L'adaptation de son comportement et de ses pratiques aux exigences du client, en concertation avec l'équipe projet

Tout manquement aux règles de sécurité pourra entraîner l'interruption immédiate de la prestation.

Le prestataire reste entièrement responsable des actes de ses collaborateurs ou sous-traitants.

LE SOUMISSIONNAIRE

FAIRE PRECEDER LA SIGNATURE

DE LA MENTION MANUSCRITE

« LU ET ACCEPTE »